

Statistique Canada

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to / Propositions aux:

Statistics Canada / Statistique Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation No - No de l'invitation :

J032719/B

Solicitation closes - L'invitation prend fin

At - à: 14:00 HNE

On - le: 3 mars 2020

Update - Mise à jour :

Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression).

Name - Nom:

Title - Titre :

Page 1 of/de 42

Date of Solicitation – Date de l'invitation:

20 janvier 2020

Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à:

statcan.macs-bids-smc-soumissions.statcan@canada.ca

Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone

(613) 882-1902

Facsimile No.
Nº de télécopieur
N/A

Destination

MACS BID – RECEIVING Statistics Canada Distribution Centre ATTN: Francesco Germano

Room 0702, Main Building Tunney's Pasture Driveway Ottawa, Ontario K1A 0T6

statcan.macs-bids-smc-soumissions.statcan@canada.ca

Instructions:

Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified herein by the Crown, all prices quotes are to be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and are to be F.O.B., including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:

Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire, énoncée par la Couronne, dans les présentes, tous les prix indiqués sont des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être F.A.B., y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). La somme de la taxe sur les produits et services devra être un article particulier.

Delivery required – Livraison exigée

Delivery offered – Livraison proposée

Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur

Facsimile No - N° de télécopieur :

Telephone No - Nº de téléphone :

Signature

Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTI	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 1.2	IntroductionSommaire	
1.3	COMPTE RENDU	3
PARTI	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 2.2	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.3 2.4 2.5	ANCIEN FONCTIONNAIRE	5 7
PARTI	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	8
PARTI	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1 4.2 PRIX	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
PARTI	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
PARTI	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	22
6.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	22
6.3	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.4 6.5	DURÉE DU CONTRAT	
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	
6.8 6.9	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.10	LOIS APPLICABLES	_
6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	25
6.12	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN OU ENTREPRENEUR ÉTRANGER)	
6.13	ASSURANCESCLAUSES CONTRACTUELLES – SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	CLAUSES CONTRACTUELLES – SERVICES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	
	KE A	
	NCÉ DES TRAVAUX	
	KE B	
	E DE PAIEMENT	
	KE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	
	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
	KE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	42
	GRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ESTATION	42

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro J032719/A, datée du 2019-12-02, dont la date de clôture était le 2020-01-15, à 14:00 HNE. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

DDP #: J032719/B

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient six (6) parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
Partie 3	Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et

Partie 6 Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Statistique Canada exige un entrepreneur qui fournira sur une base continue, des données personnalisées sur les prix et des données connexes relatives au marché afin de soutenir la production mensuelle des indices des prix des ordinateurs, des périphériques d'ordinateurs et des logiciels.

Le contrat sera adjugé pour un (1) an en plus de la possibilité de quatre (4) périodes supplémentaires d'un (1) an.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi s'applique au présent besoin; veuillez-vous référer à la Partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires, la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15

Statistique Canada

DDP #: J032719/B

jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 300 \$ pour les biens de moins de 101 100 \$ pour des services. Si vous avez des préoccupations au sujet de l'attribution d'un contrat du gouvernement fédéral dont la valeur est inférieure à ces seuils, veuillez communiquer avec le BOA par courriel, à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par l'entremise du site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca. Pour de plus amples renseignements, y compris les services offerts, veuillez consulter le site Web du BOA.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

Dans le contenu du texte complet (à l'exception du paragraphe 1.0 paragraphe 3.0, et paragraphe 20): supprimer "Travaux publics et Services gouvernementaux Canada» et insérer «Statistique Canada». Supprimer «TPSGC» et insérer «StatCan».

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Statistique Canada (StatCan) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions, et selon le cas, les renseignements requis n'ont pas été reçus au moment où l'évaluation des offres est terminée, le Canada informera l'entrepreneur du délai dans lequel fournir l'information. La négligence de se conformer à la demande du Canada et de rencontrer la condition dans les délais prescrits rendra l'offre non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être:

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

Statistique Canada

DDP #: J032719/B

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch. C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch. D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant:

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **No** () Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante:

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire:
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postel ou par télécopieur ne seront pas acceptées.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I: Soumission technique: une (1) copie électronique par courriel au format «pdf»

Section II: Soumission financière: une (1) copie électronique par courriel au format «pdf»

Section III: Attestations: une (1) copie électronique par courriel au format «pdf»

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II: Soumission financière

3.1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B.

3.1.2 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.3 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans pièce jointe 4.1 à la partie 4.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission

4.2 Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique et du prix

- 1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires ; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 598 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 855 points.

- Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a) et (b) et (c) seront déclarées non recevables.
- 3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.
- 4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par le ratio de 70%.
- 5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.
- 6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
- 7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points techniques ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix,

Canada Canada DDP #: J032719/B

respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 45 000,00 \$ (45).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)			hnique (70%) et du	
		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technic	jue globale	115/135	89/135	92/135
Prix évalué d	de la soumission	\$55,000.00	\$50,000.00	\$45,000.00
Calculs	Note pour le mérite technique	115/135 x 70 = 59.63	89/135 x 70 = 46.15	92/135 x 70 = 47.70
	Note pour le prix	45/55 x 30 = 24.55	45/50 x 30 = 27.00	45/45 x 30 = 30.00
Note combinée		84.18	73.15	77.70
Évaluation globale		1 ^{er}	3 ^e	2 ^e

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation

Critères techniques obligatoires (CTO):

Le soumissionnaire doit respecter les critères techniques obligatoires mentionnés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

СТО#	Critères techniques obligatoires (CTO)	Renvoi au numéro de page de la soumission
СТО1	Le soumissionnaire doit fournir un plan de projet qui décrit comment il répondra aux exigences de livraison des données mensuelles et annuelles qui sont énoncées à la section EDT.4.1.5 de l'Énoncé des travaux. Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants: des activités et des tâches bien définies, les étapes clés correspondant aux produits livrables de la proposition, les mécanismes de contrôle de la qualité et un calendrier de livraison détaillé.	
СТО2	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède un minimum de cinq (5) années d'expérience dans la collecte et la prestation des données personnalisées relatives au marché canadien des ordinateurs, des périphériques d'ordinateurs et des logiciels. Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants: une brève description des données, les dates quand les services ont été fournis et les marchés couverts.	
СТОЗ	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des données personnalisées relatives au marché à un minimum de deux (2) des entités suivantes : n'importe quel ordre du gouvernement et/ou sociétés d'État, pendant un minimum de trois (3) années. Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants: une brève description des données ainsi que les dates quand les données ont été fournies.	
СТО4	Le soumissionnaire doit fournir une documentation sur les sources et la qualité des données qu'il fournira, ainsi que sur la méthodologie de la collecte et du traitement de ces données. La documentation doit être en format Word 2010 (*.docx) ou Adobe Acrobat (*.pdf).	

|--|

Exigences cotées numériquement

Les propositions qui respectent toutes les exigences obligatoires seront évaluées et notées comme spécifié dans les tableaux ci-dessous.

C #	Critères cotés numériquement (C)	Renvoi au numéro de page de la soumission
C1	Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience de la collecte et de la prestation des données personnalisés relatives au marché canadien des ordinateurs, des périphériques d'ordinateurs et des logiciels. L'expérience démontrée doit avoir été acquise entre 2001 et 2019.	
	Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants:	
	a. une brève description des données;	
	b. les dates quand les services ont été fournis; et	
	c. les marchés couverts.	
	Les points seront attribués comme suit :	
	 5 années d'expérience et moins de 7 années = 10 points 7 années d'expérience et moins de 10 années = 15 points 10 années d'expérience ou plus = 20 points 	
	Maximum de 20 points	
C2	Le soumissionnaire devrait démontrer son expérience dans la prestation de données personnalisées à n'importe quel ordre du gouvernement et/ou aux sociétés d'État. L'expérience démontrée doit avoir été acquise entre 2006 et 2019.	
	Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants : a. une brève description des données; b. les dates quand les services ont été fournis;	
	c. le client (le ministère ou la société d'État); et Les points seront attribués comme suit :	

	 3 années d'expérience et moins de 7 années = 10 points 7 années d'expérience et moins de 10 années = 15 points 10 années d'expérience ou plus = 20 points Maximum de 20 points	
	Maximum de 20 points	
C3	Le soumissionnaire devrait fournir de la documentation expliquant clairement les sources et la qualité des données qu'il fournira, ainsi que la méthodologie de la collecte et du traitement de ces données.	
	Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :	
	 la raison pour laquelle les données ont été recueillies à l'origine; les sources des données; le mode de collecte des données; les mérites et les lacunes des données par rapport aux fins statistiques auxquelles elles sont utilisées (sur le plan du biais conceptuel et du biais de couverture); la manière dont les données sont traitées après avoir été reçues; ce qui est fait, le cas échéant, pour identifier et corriger les problèmes de l'ensemble de données original (p. ex. erreurs, doublons, données manquantes et valeurs aberrantes); la fiabilité des prix, y compris les avertissements nécessaires; et toute politique actuelle de révision des données qui est appliquée. Les points seront attribués comme suit : Objet de la collecte des données : Les données sont recueillies à des fins non statistiques et/ou non analytiques – 5 points Les données sont recueillies à des fins statistiques et/ou analytiques – 20 points Qualité de la collecte des données : Les erreurs de collecte des données ne sont pas corrigées – 0 points Les erreurs de collecte des données sont corrigées – 20 points Qualité du traitement des données : Les erreurs de traitement des données ne sont pas corrigées 	
	 Les erreurs de traitement des données sont corrigées – 20 points Les erreurs de traitement des données sont corrigées – 20 points 	
	Des points additionnels seront attribués comme suit si les données sont recueillies à des fins statistiques et/ou analytiques :	
	Source des données :	

	 Les données proviennent de tierces parties affiliées à l'industrie – 10 points Les données proviennent de fournisseurs de produits – 15 points Les données proviennent de distributeurs de produits – 20 points Maximum de 80 points 	
C4	Le soumissionnaire devrait fournir de la documentation qui démontre comment les données fournies sont conformes aux mesures de qualité suivantes.	
	Les points seront attribués comme suit :	
	Clarté de l'information contenue dans les champs de données: Les champs de données disponibles ne sont pas clairement expliqués – 0 point Les champs de données disponibles sont expliqués	
	 partiellement – 5 points Les champs de données disponibles sont expliqués complètement – 15 points 	
	Couverture des microdonnées :	
	 La couverture des microdonnées disponibles n'est pas précisée – 0 point 	
	 La couverture des microdonnées disponibles est précisée partiellement – 5 points 	
	 La couverture des microdonnées disponibles est précisée complètement – 15 points 	
	 Biais, variance et sources d'erreur : Le biais, la variance et toute source d'erreur importante des microdonnées ne sont pas clairement définis – 0 point Le biais, la variance et toute source d'erreur importante des microdonnées sont partiellement définis – 5 points Le biais, la variance et toute source d'erreur importante des microdonnées sont complètement définis – 15 points 	
	Format du fichier de microdonnées : • Aucune variable dans le fichier de données n'est enregistrée dans des colonnes séparées ou n'est séparée par des virgules – 0 point	
	 Seules les variables requises sont enregistrées dans des colonnes séparées ou sont séparées par des virgules - 10 points 	
	 Toutes les variables sont enregistrées dans des colonnes séparées ou sont séparées par des virgules – 15 points 	
	Concepts et classifications :	
	 Les concepts et les classifications ne sont pas appliqués aux microdonnées – 0 point 	
	 Les concepts et les classifications sont appliqués partiellement aux microdonnées – 5 points 	

	Les concepts et les classifications sont appliqués complètement aux microdonnées – 15 points Maximum de 75 points
C 5	Le soumissionnaire devrait définir le plan de gestion de projet qu'il va suivre pour livrer tous les éléments de l'Énoncé des travaux 4.1.
	Au minimum, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants : a. les activités et des tâches bien définies; b. les étapes clés correspondant aux produits livrables de la proposition; c. les mécanismes de contrôle de la qualité; et d. un calendrier de livraison détaillé tenant compte des contraintes de l'Énoncé des travaux et des critères d'évaluation.
	Les points seront attribués comme suit :
	Clarté de l'approche proposée : L'approche proposée par le soumissionnaire n'est pas claire et concise – 0 point L'approche proposée par le soumissionnaire est claire et concise – 15 points
	Activités et tâches : L'approche proposée par le soumissionnaire ne comprend pas des activités et des tâches bien définies – 0 point L'approche proposée par le soumissionnaire comprend des activités et des tâches bien définies – 15 points
	Mécanismes de contrôle de la qualité : L'approche proposée par le soumissionnaire ne comprend pas des mécanismes de contrôle de la qualité – 0 point L'approche proposée par le soumissionnaire comprend des mécanismes de contrôle de la qualité – 15 points
	Produits livrables: L'approche proposée par le soumissionnaire ne contient pas de produits livrables qui correspondent aux produits livrables de l'Énoncé des travaux – 0 point L'approche proposée par le soumissionnaire contient des produits livrables qui correspondent aux produits livrables de l'Énoncé des travaux – 15 points
	Calendrier de livraison: L'approche proposée par le soumissionnaire ne contient pas un calendrier de livraison détaillé – 0 point L'approche proposée par le soumissionnaire contient un calendrier de livraison détaillé – 15 points

	Maximum de 75 points
C6	Le soumissionnaire devrait fournir une documentation qui montre <u>le</u> nombre moyen de points de données recueillis par mois pour chaque segment de marché défini à la section 4.3.1 de l'Énoncé des travaux.
	Le soumissionnaire doit fournir le nombre moyen de points de données par mois recueillis pour les segments de marché suivants : a. les ordinateurs portatifs b. les ordinateurs de bureau c. les serveurs d. les tablettes multimédias e. les téléphones intelligents f. les moniteurs/écrans g. les imprimantes à laser h. les imprimantes à jet
	i. les logiciels
	 Les points seront attribués comme suit : Le soumissionnaire possède de 0 à 250 points de données sur les prix par mois : 5 points Le soumissionnaire possède de 251 à 750 points de données sur les prix par mois : 10 points Le soumissionnaire possède plus de 750 points de données sur les prix par mois : 15 points
	Maximum de 135 points
C 7	Le soumissionnaire doit fournir une liste de variables et un fichier de l'échantillon qui démontrent comment il respecte les exigences relatives aux données mensuelles par segment de marché, décrites à la section 4.3.1.3 de l'Énoncé des travaux :
	Le soumissionnaire doit fournir une liste de variables et un fichier de l'échantillon pour les segments de marchés suivants : a. les ordinateurs portatifs b. les ordinateurs de bureau c. les serveurs d. les tablettes multimédias e. les téléphones intelligents f. les moniteurs/écrans g. les imprimantes à laser h. les imprimantes à jet
	Les points seront attribués par segment de marché comme suit :
	Les données ne sont pas conformes aux caractéristiques obligatoires de la segmentation mensuelle du marché: 0 point
	 Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires de la segmentation mensuelle du marché: 15 points

	 Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires et comprennent quelques-unes des caractéristiques additionnelles de la segmentation mensuelle du marché: 20 points Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires et additionnelles de la segmentation mensuelle du marché: 25 points 25 points par segment de marché Maximum de 200 points
C8	Le soumissionnaire doit fournir une liste de variables et un fichier de l'échantillon qui démontrent comment il respecte les exigences relatives aux données annuelles par segment de marché, décrites à la section 4.3.1.4 de l'Énoncé des travaux :
	Le soumissionnaire doit fournir une liste de variables et un fichier de l'échantillon pour les segments de marché suivants : a. les ordinateurs portatifs b. les ordinateurs de bureau c. les serveurs d. les tablettes multimédias e. les téléphones intelligents f. les moniteurs/écrans g. les imprimantes à laser h. les imprimantes à jet
	Les points seront attribués par segment de marché comme suit :
	 Les données ne sont pas conformes aux caractéristiques obligatoires de la segmentation annuelle du marché: 0 point Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires de la segmentation annuelle du marché: 15 points Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires et comprennent quelques-unes des caractéristiques additionnelles de la segmentation annuelle du marché: 20 points Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires et additionnelles de la segmentation annuelle du marché: 25 points
	25 points par segment de marché
	Maximum de 200 points
C9	Le soumissionnaire doit fournir une liste de variables et un fichier de l'échantillon qui démontrent comment il respecte les exigences relatives aux données mensuelles, décrites à la section 4.3.1.6 de l'Énoncé des travaux :
	Les points seront attribués comme suit :

	 Segmentation mensuelle du marché des logiciels Les données ne sont pas conformes aux caractéristiques obligatoires de la segmentation mensuelle du marché des logiciels: 0 point Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires de la segmentation mensuelle du marché des logiciels: 15 points Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires et comprennent quelques-unes des caractéristiques additionnelles de la segmentation mensuelle du marché des logiciels: 20 points Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires et additionnelles de la segmentation mensuelle du marché des logiciels: 25 points Maximum de 25 points 	
C10	Le soumissionnaire doit fournir une liste de variables et un fichier de l'échantillon qui démontrent comment il respecte les exigences relatives aux données annuelles, décrites à la section 4.3.1.7 de l'Énoncé des travaux : Les points seront attribués comme suit : Segmentation annuelle du marché de logiciels • Les données ne sont pas conformes aux caractéristiques obligatoires de la segmentation annuelle du marché des logiciels : 0 point • Les données sont conformes à toutes les caractéristiques obligatoires de la segmentation annuelle du marché des logiciels : 25 points Maximum de 25 points	
	Critères cotés numériquement : total de 855 points Cote minimale devant être obtenue (70 %) : 598 points	

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Statistique Canada

DDP #: J032719/B

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

Canada Canada DDP #: J032719/B

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

6.1.1 Services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe A - énoncé des travaux 4.1.3 du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

<u>2035</u> (2018-06-21), Conditions générales - besoins plus complexes de services, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

Les travaux doivent être réalisés durant la période du 1 avril 2020 au 31 mars 2021.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus quatre (4) périodes supplémentaires de un (1) années chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins cinq (5) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.



6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Francesco Germano Titre: Coordonnateur

Organisation : Statistique Canada

Adresse: 150, promenade Tunney's Pasture, Ottawa ON K1A 0T6

Téléphone : 613-882-1902

Courriel: ____

Courriel: statcan.macs-bids-smc-soumissions.statcan@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (À insérer à l'attribution du contrat)
Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone : Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À insérer à l'attribution du contrat)
Nom : Titre : Organisation : Adresse : Téléphone :

Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires 6.6

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 **Paiement**

6.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera pavé un prix de lot ferme, tel que spécifié à l'annexe B - base de paiement, selon un montant total \$ (À insérer à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.7.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.7.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

Paiement électronique de factures - contrat 6.7.4

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement).

6.8 Instructions relatives à la facturation

- a. L'entrepreneur doit soumettre les factures conformément aux renseignements requis dans la section des conditions générales.
- b. En soumettant les factures, l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été fournis et que tous les frais sont conformes à la base de paiement stipulée dans le contrat, y compris tout les frais pour les travaux exécutés par des sous-traitants.
- c. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - i. Une (1) copie (soit papier ou électronique) doit être acheminée à l'adresse ci-dessous pour certification et paiement.

Division des services financiers et administratifs Statistique Canada Immeuble R.-H.-Coats (RHC7A) 100, promenade Tunney's Pasture Ottawa, ON K1A 0T6 Canada

Courriel: statcan.financecounter-comptoirfinance.statcan@canada.ca

Une (1) copie (soit papier ou électronique) doit être acheminée à l'autorité contractante et au ii. chargé de projet tels que désignés à la section « Responsables » du contrat.

Statistics Canada

DDP #: J032719/B

6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2035 (2018-06-21), besoins plus complexes de services;
- l'Annexe A, Énoncé des travaux; c)
- d) l'Annexe B, Base de paiement;
- la soumission de l'entrepreneur datée du . e)

Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien OU entrepreneur étranger) 6.12

Clause du Guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause du Guide des CCUA A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Assurances 6.13

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

6.14 Clauses contractuelles - Services de règlement des différends

Les parties conviennent de faire tous les efforts raisonnables, de bonne foi, pour régler à l'amiable tout différend ou toute revendication qui découle du contrat par des négociations entre les représentants des parties ayant autorité pour régler un différend. Si les parties ne parviennent pas à un accord dans les 10 jours ouvrables, chaque partie consent à participer pleinement au processus de règlement des différends dirigé par l'ombudsman de l'approvisionnement, en vertu du paragraphe 22.1 (3)(d) de la Loi sur le

ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et de l'article 23 du Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement, et à en assument les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169, par courriel à l'adresse <u>boa.opo@boa-opo.gc.ca</u> ou par l'entremise du site Web, à l'adresse <u>www.opo-boa.gc.ca</u>.

6.15 Clause contractuelle – Administration de contrats

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1 (1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par le plaignant concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.2(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectés.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169, par courriel à l'adresse <u>boa.opo@boa-opo.gc.ca</u> ou par l'entremise du site Web, à l'adresse <u>www.opo-boa.gc.ca</u> pour le dépôt d'une plainte.

ANNEXE A ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 Titre

Fourniture de données pour les indices des prix des ordinateurs et périphériques et l'Indice des prix des logiciels commerciaux

2.0 Contexte

Statistique Canada produit des statistiques qui aident les Canadiens à mieux comprendre leur pays – sa population, ses ressources, son économie, sa société et sa culture. Le gouvernement a donné à Statistique Canada, l'organisme central de la statistique au pays, le mandat de recueillir, de compiler, d'analyser, de dépouiller et de publier des renseignements statistiques sur les conditions économiques, sociales et générales du pays et de sa population. Pour honorer son mandat, Statistique Canada a recours à des sources de données administratives lorsque cela est possible, afin de limiter le fardeau de déclaration de données de la population canadienne. Pour plus de renseignements au sujet de la *Loi sur la statistique*, cliquer sur le lien suivant : https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-19/TexteComplet.html.

Statistique Canada projette d'obtenir une fourniture continue de données personnalisées sur les prix et des données connexes relatives au marché auprès d'une tierce partie, afin de soutenir la production mensuelle des indices des prix des ordinateurs (y compris des téléphones intelligents), des périphériques d'ordinateurs et des logiciels.

2.1 Aperçu

Les indices des prix des ordinateurs et des périphériques (IPOP) sont des séries mensuelles qui mesurent les fluctuations au fil du temps des prix des ordinateurs (incluant les téléphones intelligents) et des périphériques d'ordinateurs vendus aux administrations publiques, aux entreprises et aux consommateurs. L'Indice des prix des logiciels commerciaux (IPLC) est une série mensuelle qui mesure l'évolution du prix d'achat des logiciels qu'achètent les entreprises et les administrations publiques. Tout au long du présent document, ces deux indices sont appelés collectivement indices des prix des ordinateurs. Les économistes, les analystes de l'industrie et le grand public utilisent ces indices pour suivre et signaler les évènements et les tendances dans le secteur de la technologie de l'information et des communications (TIC).

Pour plus d'information au sujet des définitions, des sources de données et des méthodes relatives aux IPOP, cliquez sur le lien suivant :

http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2&SDDS=5032

Pour plus d'information au sujet des définitions, des sources de données et des méthodes relatives à l'IPLC, cliquez sur le lien suivant :

 $\underline{\text{http://www23.statcan.gc.ca:81/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey\&lang=en\&db=imdb\&adm=8\&dis=2\&SDDS=5068}$

3.0 Objectifs

Statistique Canada exige la fourniture mensuelle continue des données personnalisées sur les prix et des données connexes relatives au marché canadien des ordinateurs, des périphériques d'ordinateurs et des logiciels de la façon décrite à la section EDT.4.1.2.

Canada Canada DDP #: J032719/B

Les données reçues dans le cadre de ce contrat seront utilisées aux fins suivantes :

- a) suivre les tendances sur les marchés des ordinateurs, des périphériques d'ordinateurs et des logiciels;
- b) produire et diffuser des indices mensuels des prix des ordinateurs.

Statistique Canada ne publiera pas les données détaillées reçues dans le cadre de ce contact sous forme pouvant permettre d'identifier une personne, un groupe ou une entreprise.

4.0 Exigences du projet

4.1 Tâches, produits livrables et calendrier

4.1.1 Tâches

Pour soutenir la production mensuelle de l'indice des prix des ordinateurs par Statistique Canada, l'entrepreneur effectuera les tâches suivantes :

- a) Fournir les livrables demandés à la section EDT.4.1.2 de l'énoncé des travaux au plus tard aux dates prévues à la section EDT.4.1.4.
- b) S'assurer que les ensembles de données fournis à Statistique Canada respectent les spécifications énoncées à la section EDT.4.3.1 de l'énoncé des travaux.
- c) Fournir en temps opportun des avis par courriel ou par téléphone de tout changement pouvant influer sur la livraison, la qualité ou la comparabilité des ensembles de données mensuels et annuels fournis à Statistique Canada.
- d) Répondre par courriel ou par téléphone dans les deux (2) jours ouvrables aux préoccupations soulevées ou aux questions posées par Statistique Canada.

4.1.2 Livrables

Des données mensuelles sont requises pour produire les indices des prix des ordinateurs et des données annuelles sont pour déterminer l'importance relative des sous-composantes des indices et suivre les tendances de l'industrie.

Les livrables pour la production des indices comprennent les ensembles suivants de données pour la période allant du mois de référence d'avril 2020 jusqu'à la fin du contrat :

Fréquence	Livrables
Mensuelle	
	Fichiers d'établissement des prix par segment de l'industrie pour les segments de marché suivants : • Les ordinateurs (les ordinateurs portatifs, les ordinateurs de bureau, les serveurs) • Les périphériques (moniteurs/écrans, imprimantes à jet d'encre, imprimantes à laser) • Les logiciels • Les tablettes multimédias • Les téléphones intelligents
Annuelle	

Fréquence	Livrables
	 Aperçu des expéditions sur le marché des ordinateurs Aperçu des expéditions sur le marché des serveurs Aperçu des expéditions sur le marché des imprimantes Aperçu des expéditions sur le marché des écrans/moniteurs Aperçu des expéditions sur le marché des tablettes multimédias Aperçu des expéditions sur le marché des téléphones intelligents Données de pondération pour la catégorie des logiciels

Veuillez consulter la section EDT.4.3.1 pour obtenir la liste détaillée des variables requises pour chaque composante.

Tous les livrables doivent être reçus dans les délais prescrits à la section EDT.4.1.4. L'entrepreneur doit signaler à Statistique Canada tout éventuel retard de livraison, puisque cela peut avoir des répercussions sur les échéances de publication prévues des indices de prix des ordinateurs.

L'entrepreneur doit également fournir un préavis en temps opportun, de toute modification de la source ou du traitement des données fournies à Statistique Canada pouvant avoir des répercussions sur leur qualité ou leur comparabilité au fil du temps.

Statistique Canada évaluera l'intégralité de toutes les données livrables et leur conformité aux spécifications du contrat dans le premier (1) mois suivant leur réception. L'entrepreneur doit résoudre à ses propres frais tout problèmes d'intégralité ou de conformité des données dans les trois (3) jours suivants leur identification par Statistique Canada et avant de livrer d'autres données. Cela est nécessaire pour éviter tout retard de production et de publication des indices mensuels des prix des ordinateurs.

Statistique Canada surveillera le respect des échéances par l'entrepreneur.

4.1.3 Livrables facultatifs

Des données historiques conformes aux spécifications de l'EDT.4.3 peuvent être nécessaires pour les mois de référence d'octobre 2019 à mars 2020. Si nécessaire, ces données doivent être fournies sur demande et avant la livraison du mois de référence d'avril 2020.

Ces renseignements seront utiles pour évaluer et apporter toute modification nécessaire à l'intégration des données mensuelles au traitement continu de l'indice.

4.1.4 Calendrier

Produits livrables	Mois de référence
Données reçues pour le cycle de production 2020-2021	Avril 2020 – mars 2021
Données reçues pour le cycle de production 2021-2022	Avril 2021 – mars 2022
Données reçues pour le cycle de production 2022-2023	Avril 2022 – mars 2023
Données reçues pour le cycle de production 2023-2024	Avril 2023 – mars 2024
Données reçues pour le cycle de production 2024-2025	Avril 2024 – mars 2025

La livraison rapide des données par l'entrepreneur est essentielle pour permettre à Statistique Canada de poursuivre la publication des indices de prix des ordinateurs à temps et conformément aux échéances de publication mensuelles prévues. Toutes les données livrées à Statistique Canada doivent l'être dans les délais suivants :

DDP #: J032719/B

- a. Statistique Canada doit recevoir les données mensuelles au plus tard le dernier jour ouvrable du mois de référence indiqué (par exemple, les livrables mensuels d'avril 2020 seront reçus par Statistique Canada le 30 avril 2020 au plus tard).
- Statistique Canada doit recevoir les données annuelles au plus tard le dernier jour ouvrable du troisième (3°) mois suivant la fin de l'année de référence (par exemple, les livrables annuels de 2020 seront reçus par Statistique Canada le 31 mars 2021 au plus tard).

4.2 Exigences en matière de rapports

L'entrepreneur doit fournir d'autres mises à jour écrites ou verbales ponctuelles relatives au projet à la demande du chargé de projet.

4.3 Méthode et source d'acceptation

Tous les livrables et les services fournis en vertu du présent énoncé des travaux sont assujettis à une inspection par le chargé de projet. Si le chargé de projet juge qu'un livrable n'est pas satisfaisant, il a le droit de le rejeter ou d'en demander la correction avant d'autoriser le paiement.

4.3.1 Spécifications des données

Statistique Canada doit recevoir tous les livrables de données au format de fichier de valeurs séparées par des virgules (*.csv) ou au format Microsoft Excel 2010 (*.xlsx). Pour en faciliter l'utilisation, les variables devraient être séparées par des virgules, si les données sont fournies au format .csv, ou enregistrées dans des colonnes séparées, si les données sont fournies au format Excel.

Les prix (mensuels et moyens annuels) et les données de revenu doivent être fournis en dollars canadiens.

Les fichiers de données devraient comprendre ce qui suit :

4.3.1.1 Segmentation géographique requise des données

La segmentation des données géographiques est requise au Canada – national

4.3.1.2 Segmentation requise selon l'industrie et le marché des ordinateurs et des périphériques

Segment de l'industrie	Segment du marché
Ordinateurs achetés par les consommateurs	
	a. Ordinateurs portatifsb. Ordinateurs de bureauc. Tablettes multimédiasd. Téléphones intelligents
Ordinateurs achetés par les entreprises et les administrations publiques	

Segment de l'industrie	Segment du marché	
	a. Ordinateurs portatifsb. Ordinateurs de bureauc. Serveursd. Tablettes multimédias	
Périphériques achetés par les entreprises et les administrations publiques		
	a. Moniteurs/écransb. Imprimantes à jet d'encrec. Imprimantes à laser	
Périphériques achetés par les consommateurs		
	a. Moniteurs/écransb. Imprimantes à jet d'encrec. Imprimantes à laser	

4.3.1.3 Caractéristiques des ensembles de données mensuelles sur les prix selon les segments de marchés des ordinateurs et des périphériques

Ordinateurs portatifs – modèles achetés par les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- c. Unité centrale de traitement (CPU) : marque et type
- d. Unité centrale de traitement (CPU) : type, rapidité et nombre de cœurs
- e. Capacité de mémoire (RAM)
- f. Disque dur : type (p. ex. lecteur de disque dur, disque à circuits intégrés, hybride, etc.) et capacité
- g. Taille de l'écran
- h. Résolution de l'écran
- Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- j. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- k. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Configuration mémoire (RAM)
- b. Type d'écran (p. ex. tactile, amovible, etc.)
- c. Configuration de la mémoire vidéo (dédiée/intégrée)
- d. Processeur graphique (GPU) : marque et type (s'il y a lieu)
- e. Poids et dimensions (profondeur, hauteur et largeur)
- f. Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles

Canada Canada DDP #: J032719/B

- g. Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- h. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Ordinateurs de bureau – modèles achetés par les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- c. Unité centrale de traitement (UCT) : marque et type
- d. Unité centrale de traitement (CPU) : type, rapidité et nombre de cœurs
- e. Capacité de mémoire (RAM)
- f. Disque dur : type (p. ex. lecteur de disque dur, disque à circuits intégrés, hybride, etc.) et capacité
- g. Format (p. ex. tout-en-un, de bureau, mini tour convertible, boîtier compact, etc.)
- h. Processeur graphique (GPU): marque et type
- i. Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- j. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- k. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Taille du moniteur
- b. Configuration mémoire (RAM)
- c. Écran : résolution et type (p. ex. tactile, etc.)
- Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- e. Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- f. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Serveurs – modèles achetés par les entreprises et les administrations publiques

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- c. Unité centrale de traitement (UCT) : marque et type
- d. Capacité de mémoire (RAM)
- e. Disque dur : nombre, type (p. ex. lecteur de disque dur, disque à circuits intégrés, hybride, etc.) et capacité
- f. Format du modèle (p. ex. lame, tour, en baie, etc.)
- g. Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- h. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- i. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Canada Canada DDP #: J032719/B

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Unité centrale de traitement (CPU) : type, rapidité et nombre de cœurs
- b. Processeur graphique (GPU) : marque et type
- Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- d. Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- e. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Tablettes multimédias – modèles achetés par les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- c. Capacité de mémoire (RAM)
- d. Unité centrale de traitement (CPU) : marque et type
- e. Unité centrale de traitement (CPU) : type, rapidité et nombre de cœurs
- f. Taille de l'écran
- g. Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- h. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- i. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait
- j. Poids et dimensions (profondeur, hauteur et largeur)
- k. Capacité de mémoire intégrée (p. ex. 16 Go, 32 Go, 64 Go, etc.)

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Configuration mémoire (RAM)
- b. Système d'exploitation (p. ex. Android, iOS, Linux, Windows CE, autre)
- c. Processeur graphique (GPU): marque et type
- d. Mémoire flash
- e. Type de caméra (p. ex. caméra avant, caméra arrière, résolution, etc.)
- f. Technologie de communication (p. ex. Wifi, port USB, etc.)
- g. Connectivité (p. ex. Wifi, Wifi/3G, Wifi/4G)
- Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- i. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Téléphones intelligents – modèles achetés par les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- c. Génération
- d. Type de caméra (p. ex. caméra avant, caméra arrière, résolution, etc.)
- e. Unité centrale de traitement (CPU) : marque et type
- f. Poids et dimensions (profondeur, hauteur et largeur)

- Canada Canada DDP #: J032719/B
- g. Taille de l'écran
- h. Capacité de mémoire intégrée (p. ex. 16 Go, 32 Go, 64 Go, etc.)
- i. Connectivité (p. ex. Wifi, Wifi/3G, Wifi/4G)
- j. Système d'exploitation (p. ex. Android, iOS, Linux, Windows CE, autre)
- k. Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- I. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- m. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Unité centrale de traitement (CPU) : technologie (rapidité et nombre de cœurs)
- b. Processeur graphique (GPU) : marque, technologie (rapidité et nombre de cœurs) et type
- c. Capacité d'extension de mémoire
- d. Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- e. Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- f. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Moniteurs/écrans – modèles achetés par les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- c. Écran : taille, résolution et type
- d. Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- e. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- f. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Écran : résolution et type (p. ex. tactile, amovible, etc.)
- b. Poids et dimensions (profondeur, hauteur et largeur)
- Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- d. Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- e. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Imprimantes à jet d'encre - modèles achetés par les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle

c. Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)

DDP #: J032719/B

- d. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- e. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Poids et dimensions (profondeur, hauteur et largeur)
- Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- d. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

Imprimantes à laser - modèles achetés par les entreprises, les administrations publiques et les consommateurs

Requis:

- a. Nom du fabriquant
- b. Modèle
- Un des éléments d'identification suivants du modèle : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- d. État du modèle sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)
- e. Date d'introduction du modèle sur le marché canadien ou de son retrait

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix de détail (taxes et frais en sus) pour le mois courant

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Poids et dimensions (profondeur, hauteur et largeur)
- Renseignements additionnels sur les prix, par exemple le PDSF, le prix du distributeur (taxes et frais en sus) et le prix de revente (taxes et frais en sus), lorsque disponibles
- Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP), lorsque disponibles
- d. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque modèle, lorsque disponibles

4.3.1.4 Données requises pour les aperçus annuels des livraisons sur le marché canadien des ordinateurs et des périphériques

Aperçu des livraisons sur le marché des ordinateurs

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Segment de marché (p. ex. ordinateurs de bureau, ordinateurs portatifs)
- c. Segment de l'industrie (p. ex. consommateurs, entreprises, administrations publiques)
- d. Marque de l'ordinateur

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Nombre d'unités vendues par année

b. Revenu annuel total

Aperçu des livraisons sur le marché des serveurs

Caractéristiques requises :

- a. Type de serveur (p. ex. x86)
- b. Nom du fabriquant
- c. Marque du processeur (p. ex. AMD Opteron, Intel Xeon, etc.)

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

- a. Nombre d'unités vendues par année
- b. Revenu annuel total

Aperçu des livraisons sur le marché des imprimantes

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Segment de marché (p. ex. imprimantes à jet d'encre, imprimantes à laser)
- c. Segment de l'industrie (p. ex. consommateurs, entreprises, administrations publiques)
- d. Type (p. ex. à jet d'encre, laser, etc.)
- e. Sous-type (p. ex., à jet d'encre couleur, à jet d'encre rapide, laser couleur, laser monochrome, photo, etc.)

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

- a. Nombre d'unités vendues par année
- b. Revenu annuel total

Aperçu des livraisons sur le marché des moniteurs/écrans

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Segment de l'industrie (p. ex. consommateurs, entreprises, administrations publiques)

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

a. Technologie (p. ex. LCD, LED, etc.)

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

- a. Nombre d'unités vendues par année
- b. Revenu annuel total

Aperçu des livraisons sur le marché des tablettes multimédias

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Segment de l'industrie (p. ex. consommateurs, entreprises, administrations publiques)

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

- a. Nombre d'unités vendues par année
- b. Revenu annuel total

Statistics Canada

Aperçu des livraisons sur le marché des téléphones intelligents

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Segment de l'industrie (p. ex. consommateurs, entreprises, administrations publiques)

DDP #: J032719/B

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

- a. Nombre d'unités vendues par année
- b. Revenu annuel total

4.3.1.5 Segmentation requise pour le marché des logiciels

Les logiciels non personnalisés qui sont offerts sur le marché et que les entreprises et les administrations publiques achètent au Canada.

4.3.1.6 Caractéristiques des ensembles de données mensuelles sur les prix selon le segment du marché des logiciels

Logiciels – achetés par les entreprises et les administrations publiques

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Nom du logiciel
- c. Un des éléments d'identification uniques suivants : numéro du fabricant, unité de gestion de stock (UGS)
- d. Taxonomie claire des logiciels
- e. Renseignements descriptifs additionnels pour chaque logiciel, lorsque disponibles

Autres caractéristiques qui seront évaluées dans les soumissions :

- a. Spécifications supplémentaires du modèle, par exemple le numéro du fabricant, le numéro de pièce, l'unité de gestion de stock (UGS) et le code universel du produit (CUP)
- b. État du logiciel sur le marché canadien (p. ex. nouveau, courant, en fin de série, etc.)

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

a. Prix courant et prix de revente (taxes et frais en sus) pour le mois de référence courant et le mois de référence précédent

4.3.1.7 Données requises pour les aperçus annuels des livraisons sur le marché des logiciels

Aperçu des livraisons sur le marché des logiciels

Caractéristiques requises :

- a. Nom du fabriquant
- b. Taxonomie claire des logiciels

Requis pour chaque combinaison des caractéristiques ci-dessus :

- a. Nombre d'unités vendues par année
- b. Revenu annuel total

5.0 Autres modalités

5.1 Obligations de l'entrepreneur

L'entrepreneur:

- travaillera avec Statistique Canada à résoudre les problèmes liés aux exigences en matière de format et de qualité des données;
- veillera à ce que les données soient transmises à Statistique Canada en format électronique;
- appuiera Statistique Canada en tout temps, suivant les besoins, durant la période du contrat; et
- assurera la confidentialité de tous les documents et de tous les renseignements exclusifs.

5.2 Obligations de Statistique Canada

Statistique Canada:

- travaillera avec l'entrepreneur afin d'éclaircir toute question concernant les exigences quant au format et à la qualité des données; et
- appuiera l'entrepreneur en tout temps, suivant les besoins, durant la période du contrat.

5.3 Lieu de travail, emplacement des travaux et lieu de livraison

L'entrepreneur recueillera et préparera les données de marché dans ses locaux et avec ses propres moyens.

5.4 Langue de travail

Les travaux peuvent être réalisés en français ou en anglais. Cependant, les livrables doivent être soumis en anglais. Aucune traduction n'est requise.

5.5 Facteurs environnementaux

Tous les projets devraient être réalisés dans le plus grand respect possible de l'environnement. Les clients et les fournisseurs doivent transmettre le travail par voie électronique.

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

L'entrepreneur sera payé conformément à la base de paiement suivante pour les travaux exécutés en vertu du contrat. Tous les biens livrables sont F.O.B. destination, les droits de douane canadiens sont inclus, et les TPS/TVH sont en sus, là où il y a lieu.

Tableau 1 Période Initiale	
Produits livrables	Prix de lot ferme tout compris (CAN)
Livraison de données mensuelles et annuelles pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, selon le calendrier et les spécifications décrits au point EDT.4.0 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A.	\$

Tableau 2 Produits Livrables Facultatifs	
Produits livrables	Prix de lot ferme tout compris (CAN)
Fournir des données historiques répondant aux spécifications du point EDT.4.1.3 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A pour les mois d'octobre 2019 à mars 2020. Ces données doivent être fournies sur demande et avant la livraison des données relatives au mois de référence d'avril 2020.	\$

Tableau 3 Année Facultative 1	
Produits livrables	Prix de lot ferme tout compris (CAN)
Livraison de données mensuelles et annuelles pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, selon le calendrier et les spécifications décrits au point EDT.4.0 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A.	\$

Tableau 4 Année Facultative 2	
Produits livrables	Prix de lot ferme tout compris (CAN)
Livraison de données mensuelles et annuelles pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, selon le calendrier et les spécifications décrits au point EDT.4.0 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A.	\$

Tableau 5 Année Facultative 3	
Produits livrables	Prix de lot ferme tout compris (CAN)
Livraison de données mensuelles et annuelles pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, selon le calendrier et les spécifications décrits au point EDT.4.0 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A.	\$

Tableau 6 Année Facultative 4	
Produits livrables	Prix de lot ferme tout compris (CAN)
Livraison de données mensuelles et annuelles pour la période du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, selon le calendrier et les spécifications décrits au point EDT.4.0 de l'Énoncé des travaux de l'annexe A.	\$



Canada DDP #: J032719/B

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

) Carte d'achat VISA ;
) Carte d'achat MasterCard ;
) Dépôt direct (national et international) ;
) Échange de données informatisées (EDI) ;
) Virement télégraphique (international seulement).

ANNEXE D de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>
Date : (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> .
 () A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail. OU
() A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière</u> d'emploi (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
OU
() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)